



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 05/07

**DEMANDE DE CREDIT DE Fr. 120'000.-- POUR LA REFECTION DE
LA TOITURE DU LOCAL FEU/VOIRIE**

DEMANDE DE CREDIT DE Fr. 120'000.-- POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL FEU/VOIRIE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité se voit contrainte de vous soumettre une demande de crédit pour la réfection de la toiture du local feu/voirie.

1. Préambule

Le local du feu et de la voirie a été bâti en 1977. La toiture, plate, de ce bâtiment a été construite avec les matériaux en usage à l'époque, à savoir, sur le support en béton, une barrière vapeur sur laquelle a été disposée une isolation en liège. Une étanchéité bicouche a été posée, sur laquelle ont été placés du gravier et du sable.

Des réparations ponctuelles ont été faites au fil des 10 dernières années, qui n'ont pas pu empêcher, dès 2005 l'apparition de fuites. Ces fuites s'aggravent. Dès le mois de novembre 2006 des fuites importantes se sont produites.

2. Développement

Des sondages ont été effectués, qui ont permis de constater

- que la présence de sable dans la couche de lestage favorise la multiplication de la mauvaise herbe et de la mousse, ce qui ralentit fortement l'écoulement des eaux vers les "naissances"
- l'isolation de type liège, d'une épaisseur de 5 cm est gorgée d'humidité. La faible performance thermique des matériaux est due à leur ancienneté. De surcroît, leur faible épaisseur – qui n'est plus conforme aux normes en vigueur – en fait aujourd'hui un isolant thermique complètement obsolète
- l'étanchéité présente un état de surface fissuré et une désagrégation en progression. Cet état illustre un système d'étanchéité ancien
- les écoulements sont en nombre suffisant, mais entièrement obstrués par du gravier, de la mousse et des plantes. Un nettoyage sous pression doit être effectué, une opération qui requiert l'engagement de spécialistes.

Le système d'étanchéité est, de l'avis de l'expert mandaté (Entreprise G. Dentan, Renens), en fin de vie. L'usure naturelle de l'étanchéité, comme le constat de ruissellements dont il n'est plus possible de localiser le cheminement indique impérativement une réfection de cette toiture. Il en va de la pérennité du bâtiment comme de la nécessité d'une mise en conformité de l'isolation thermique, les matériaux ayant à cet égard aussi, perdu de leur valeur du fait de leur ancienneté.

Ni réparation de fortune ni renfort d'étanchéité ne sont envisageables car trop de points sensibles sont dégradés. Des travaux d'entretien ne seraient pas utiles, en raison de la détérioration de l'ensemble. Une réfection de l'entier de la toiture est donc indispensable.

3. Descriptif des travaux

Des travaux de démolition de l'installation existante doivent être effectués, suivis d'une préparation du support. Une barrière vapeur doit être posée, puis une isolation thermique. L'étanchéité sera ensuite installée, qui comprend notamment des travaux de ferblanterie.

4. Coût des travaux

5 offres ont été demandées. La Municipalité a choisi de retenir l'offre qui lui permet de vous présenter le descriptif des coûts suivant :

• Installation du chantier	Fr. 2'800.--
• Travaux de démolition (ancienne étanchéité)	Fr. 27'800.--
• Travaux préparatoires du support	Fr. 4'200.--
• Barrière vapeur	Fr. 8'100.--
• Isolation thermique	Fr. 20'600.--
• Etanchéité	Fr. 25'000.--
• Ferblanterie	Fr. 16'900.--
• Protections	Fr. 7'600.--
• Divers et imprévus (nettoyage descentes)	Fr. 5'600.--
• Frais de surveillance ST	Fr. 1'400.--
Total général (TVA incluse)	Fr. 120'000.--
	=====

Surface totale de la toiture 595 m² (voir plan annexé), soit Fr. 201.--/m² environ.

5. Financement

Pour couvrir cette dépense, la Municipalité propose :

- D'engager le fonds de réserve "Entretien des bâtiments communaux" dont le solde s'élevait au 1.1.2006 à Fr. 412'877.50.
- De payer le montant de Fr. 120'000.-- par nos avoirs en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

6. Calendrier prévisionnel

La période idéale pour effectuer ce genre de travaux est l'été, idéalement le second semestre 2007.

7. Conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis N° 05/07 de la Municipalité du 2 février 2007,
- Oûi le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la toiture du local feu/voirie et d'octroyer à la Municipalité le crédit de Fr. 120'000.-- nécessaire à l'exécution de ces travaux,
2. d'accepter le plan financier suivant :
 - engagement du fonds de réserve "Entretien des bâtiments communaux",

DIT

3. que ce montant sera payé par nos avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 février 2007.

Au nom de la Municipalité
le syndic : le secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Première séance de la commission : 12 mars 2007 à 20h00
Salle de la Municipalité - Le Château

Délégué municipal : M. Ch. Masserey

Préverenges, le 2 février 2007/ER/nm

Annexe : - Plan de la toiture.